

**CONFÉRENCE DE BOLOGNE 2000 SUR LES PME
SYMPOSIUM DES ENTREPRISES**

TABLE RONDE N°2 :

Partenariats locaux, agglomérations d'entreprises et mondialisation des PME

QUESTIONS À EXAMINER

Le présent document pourra servir à amorcer le débat entre les participants des milieux d'affaires à la Table ronde du Symposium des entreprises qui a pour thème « Partenariats locaux, agglomérations d'entreprises et mondialisation des PME », et qui se déroulera le 13 juin à Bologne. **Les exposés et les débats de la Table ronde mettront en évidence des suggestions spécifiques d'initiatives concrètes** dans l'esprit de celles qui sont incluses dans la déclaration finale de la Conférence, et seront présentées aux ministres pendant la Conférence de Bologne des 14 et 15 juin.

TABLE RONDE N°2

Partenariats locaux, agglomérations d'entreprises et mondialisation des PME

QUESTIONS A EXAMINER

1. Les PME qui se regroupent et créent des réseaux sont plus performantes et plus innovantes que celles qui opèrent isolément : il s'agit là d'un phénomène couramment observé. Les réseaux d'entreprises revêtent des formes variées et leurs objectifs sont différents. Certains sont structurés et présentent un caractère formel tandis que d'autres sont purement informels. Certains visent le partage d'information d'une manière générale, tandis que d'autres ont des objectifs beaucoup plus précis. Les réseaux permettent d'accélérer l'apprentissage mutuel entre entreprises. En outre, s'ils veulent innover, les chefs d'entreprise sont souvent amenés à revoir la forme de leurs relations avec leurs fournisseurs, démarche que les réseaux sont susceptibles de faciliter. Par ailleurs, les réseaux permettent d'exploiter les possibilités de réaliser des économies d'échelle dans des domaines précis, ce qui est le propre des actions menées en commun. Au fil du temps, les réseaux ont été amenés à englober des accords avec des instituts de recherche, des institutions d'enseignement et de formation, ainsi qu'avec les pouvoirs publics. Les agglomérations et les réseaux d'entreprises peuvent prendre une multiplicité de formes, dont voici quelques exemples :

- Les agglomérations régionales – par exemple, lorsque des entreprises de secteurs apparentés choisissent de s'implanter et d'opérer en des lieux géographiquement très proches. Il existe des exemples d'agglomérations régionales dans presque tous les pays. Certaines, comme celles d'Emilie Romagne, ont une renommée internationale.
- Les sociétés Nanyang regroupant des personnes de souche chinoise en Asie. Ces sociétés reposent sur des familles étendues et servent à mutualiser l'expertise et les financements. Ces entreprises opèrent souvent en des lieux géographiquement très proches, mais peuvent également s'implanter à une certaine distance les unes des autres.
- Le recours aux coopératives dans le secteur agricole et le secteur industriel émergent des pays en développement afin de conférer davantage de cohésion et de puissance commerciale aux petites entreprises.
- Les détaillants, les restaurants et les spécialistes ont souvent tendance à se regrouper tant sur le plan de la proximité physique que des produits offerts – on peut citer, à titre d'exemple, le phénomène des marchands de crème glacée observé par Hotelling (c'est-à-dire de nombreux marchands implantés les uns à côté des autres et offrant les mêmes produits).
- Les réseaux d'investisseurs-tuteurs, qui ont pour but de mettre en présence des investisseurs non institutionnels (ce qu'il est convenu d'appeler des « investisseurs-tuteurs ») et des entreprises ayant besoin d'un faible apport de fonds propres. Toutefois, certains de ces réseaux dispensent également des conseils aux entrepreneurs et aux investisseurs.

2. La trame commune à ces différentes formes d'organisation semble être que les petites entreprises peuvent travailler seules, mais qu'elles peuvent aussi faire partie d'un groupe plus vaste. Lorsqu'elles travaillent ensemble, les PME ont généralement la possibilité de mieux cibler des fonctions complémentaires au sein du réseau auquel elles appartiennent en se spécialisant. Elles ont aussi les moyens d'exercer davantage d'influence sur le cadre d'action et l'environnement économique créés par les pouvoirs publics et les organismes de développement. Les réseaux, qui permettent des regroupements de plus grande envergure, peuvent être dispersés sur le plan spatial, voire être virtuels, encore que la proximité géographique soit souvent un précieux moyen de s'assurer un avantage comparatif. Nombre d'avantages découlent d'une telle configuration géographique, dont une meilleure accessibilité de l'information, la présence de marchés du travail concentrés et souvent spécialisés, la proximité des fournisseurs et des clients, la multiplication des possibilités pratiques de réaliser des gains mutuels en commercialisant les produits de manière conjointe, le partage des technologies, l'accès à des programmes mutuels de crédit garanti, et diverses autres formes de collaboration inter-entreprises.

Questions de fond relatives à l'amélioration des initiatives de création de réseaux et d'agglomérations d'entreprises

3. Il existe plusieurs questions de fond que l'on peut se poser à propos des entreprises, dont certaines ont été soulevées par l'enquête informelle auprès des organisations professionnelles. A titre d'exemple, dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des programmes de réseaux, on peut s'interroger pour savoir dans quelle mesure les objectifs d'un réseau sont suffisamment explicites, et ciblés et s'ils répondent aux aspirations des entreprises. Il semble en outre que l'une des clés du succès des réseaux soit la neutralité, l'expérience du monde des affaires et la compétence professionnelle des coordinateurs de réseaux, etc. Les répondants ont d'ailleurs indiqué que, dans les cas où les objectifs ne sont pas clairs et où des problèmes se posent au moment de la négociation, les entreprises les plus grandes par la taille ont tendance à marchander en abusant de leur pouvoir.

4. A propos des agglomérations d'entreprises, les répondants ont mentionné les problèmes rencontrés pour trouver des partenaires adéquats, et la réticence de la part des universités ou des organismes gouvernementaux à participer activement à la constitution de réseaux et d'agglomérations. Dans le même ordre d'idées, les personnes interrogées ont évoqué l'absence de coordination des actions entre les différents échelons des pouvoirs publics d'un même pays ou entre pays. En outre, une autre question importante se pose, aussi bien pour les réseaux que pour les agglomérations d'entreprises : l'émergence du commerce électronique et de l'Internet va-t-elle ou non influencer sur les motifs qui poussent actuellement les entreprises à coopérer et, éventuellement, aboutir à créer de nouveaux profils de répartition géographique de l'activité économique ? Mais l'Internet offre aussi des possibilités de travail en réseau qui, à ce jour, ont à peine été exploitées. Comment tirer le meilleur parti de ces opportunités ? Voilà une question qui intéresse directement le secteur privé.

5. Il est possible de faciliter la constitution de partenariats pour contribuer à la création d'agglomérations d'entreprises en faisant intervenir des acteurs du secteur privé, des ONG ainsi que les différents échelons et secteurs de l'administration. Ainsi, pourront être élaborés des accords réciproques sur les responsabilités de chacun, qui s'inscriront dans les stratégies de développement d'agglomérations et de réseaux d'entreprises au niveau local. Il n'en reste pas moins que, si des activités faisant intervenir tous les acteurs concernés sont indispensables, c'est au secteur privé qu'il appartient de prendre les initiatives de création d'agglomérations d'entreprises, le secteur public jouant pour sa part le rôle de catalyseur (par exemple, en mettant en place des investissements publics venant compléter des concentrations d'investissements privés sur un même projet ou en apportant le capital d'amorçage pour des initiatives de création de réseau). Mais les entreprises sont parfois peu enclines à signer des arrangements de collaboration avec des concurrents en puissance. Il est par conséquent

important d'aplanir les obstacles à la collaboration, celle-ci pouvant engendrer des avantages pour toutes les parties en présence. Quant à savoir quel est le meilleur moyen pour le secteur public de faire naître la confiance et de catalyser les efforts de collaboration, voilà une question qui intéresse beaucoup de monde.

6. Les agglomérations existantes ou embryonnaires peuvent être renforcées par une action des pouvoirs publics qui peut prendre différentes formes : facilitation de l'hébergement des jeunes pousses et des petites entreprises, promotion de la spécialisation au niveau local et de l'adaptation dans le cadre d'articulations entre universités et entreprises ; diffusion de l'information adéquate ; incitation à la création d'associations de fournisseurs, de cercles d'apprentissage et d'autres modes de coopération ; fourniture de services d'appui technique efficaces, accessibilité d'infrastructures de communication et de transport efficaces. Les programmes engagés par les pouvoirs publics dans différents pays ont tous, à un moment ou à un autre, cherché à régler les problèmes précités. Une évaluation, dans l'optique du secteur privé, des pratiques exemplaires extraites de ces programmes pourrait contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques dans l'avenir.

Quels sont les domaines dans lesquels une coopération internationale s'impose pour améliorer l'environnement dans lequel opèrent les entreprises ?

7. Pour faciliter les investissements et tirer tout le parti possible de l'avantage que confère une implantation géographique, il conviendrait d'encourager les organismes locaux, régionaux et nationaux de développement à diffuser une information sur les agglomérations d'entreprises existantes et émergentes auprès de tous les milieux d'affaires internationaux.

8. En outre, la coopération internationale pourrait être intensifiée afin de dynamiser la création d'agglomérations ou de « triangles » transnationaux (tels que la Région de développement du Mékong), là où cette démarche peut être source d'avantages.

QUESTIONS A EXAMINER

9. De l'avis des entreprises, quels sont les domaines de l'action des pouvoirs publics et les réglementations à changer en priorité pour promouvoir les agglomérations d'entreprises ? S'agissant notamment des agglomérations de sociétés de haute technologie, comment les pouvoirs publics peuvent-ils intervenir pour faciliter l'interaction entre ces entreprises et les universités ou autres établissements d'enseignement ?
10. Quel est le meilleur usage que le secteur public peut faire des supports électroniques pour élaborer des programmes de réseaux ?
11. Étant donné que les acteurs du secteur privé sont généralement peu enclins à se lancer dans des entreprises en collaboration avec des concurrents en puissance, quelle est la meilleure manière, pour le secteur public, de contribuer à la sensibilisation de ces acteurs et d'aplanir les obstacles entravant la coopération inter-entreprises ?
12. Quels exemples d'action des pouvoirs publics en faveur des réseaux et des agglomérations d'entreprises le secteur privé peut-il recommander à titre de « pratiques exemplaires » ?

ANNEXE

ENQUÊTE POUR LE SYMPOSIUM DES ENTREPRISES

Synthèse des principales suggestions d'action des pouvoirs publics,
extraites de l'enquête auprès des organisations professionnelles

Obstacles*	Action préconisée
Manque d'information au sujet des partenaires potentiels de coopération	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de réseaux formels et informels d'information• Création d'un site sur l'Internet.• Développement de systèmes d'information et de services (locaux) de conseil
Manque d'intérêt des établissements supérieurs d'enseignement technique pour la participation aux réseaux d'entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Création de « pépinières d'entreprises » dans les universités.• Participation de personnel universitaire aux programmes de financement de l'innovation des entreprises, en tant que conseils.• Élaboration de politiques visant à intensifier les relations entre les entreprises et les universités.• Sensibilisation aux avantages de la participation aux réseaux d'entreprises.
Position de faiblesse des petites entreprises vis-à-vis des grandes entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration et promotion des accords de partenariat• Élaboration de politiques spécifiques pour répondre aux besoins des PME.
Manque de coordination entre les différents échelons des pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none">• Nécessité pour les pouvoirs publics d'améliorer les procédures et les instruments existants.• Nécessité pour les pouvoirs publics de mieux coordonner leurs objectifs et leurs programmes.• Guichet unique !

* Dans l'ordre des réponses les plus fréquemment cochées par les répondants.